



## droit de visire et d hebergement

Par **liline59**, le **04/01/2011** à **14:21**

bonjour j aimerais juste une reponse a une question que je me pose, en cas de divorce le tribunal a accepter un droit de visite et d herbergement au père et le droit de garde a la mère. Le père a t il le droit de pas venir chercher son enfant comme prevue le jour J ?

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **14:47**

hélas oui. La mère qui forcément, sera gênée par ce comportement, pourra demander la suppression de ce droit si le père n'en use pas, ne prévient pas obligeant la mère à l'attendre, l'empêchant de prévoir des solutions alternatives de garde (par exemple pour les vacances, réserver une colonie de vacances). La mère pourra aussi demander, sur ce motif, une augmentation de la pension alimentaire

Par **liline59**, le **05/01/2011** à **01:56**

merci de votre reponse !